

ANNEXE N° 5 : LA QUALITE CHEZ CENTRALE LAITIERE

(Source : Lereporter.ma, 02/11/2008)

NOUVELLE DISTINCTION POUR CENTRALE LAITIERE

C'est à l'improviste que le site de production Centrale Laitière de Meknès a été audité jeudi 23 octobre en matière d'hygiène et de sécurité alimentaire. Les auditeurs ont été très agréablement surpris : ce site applique les normes internationales les plus strictes en matière de sécurité alimentaire. Il a ainsi obtenu les scores les plus élevés de la certification AIB (Association interprofessional of Bakery institute), pulvérisant ses précédents records et réaffirmant son excellence en matière d'hygiène et de sécurité alimentaire.

La norme AIB étant l'une des plus exigeantes dans le domaine de l'agro-industrie, le site de production de Centrale Laitière confirme, via cet audit, sa place dans le cercle très restreint des industriels répondant aux normes les plus strictes en matière d'hygiène, de traçabilité et de sécurité alimentaire.

Outre la certification AIB régulièrement renouvelée depuis 2005, le site de Meknès est certifié ISO 9001v2000 depuis 2003. Il a par ailleurs procédé à la mise en place du système HACCP en 2005 et décroché en 2007 la norme OHSAS18001 (Occupational Health and Safety Assesement Series).

ANNEXE N° 6 : ALICAMENT ET COMMUNICATION COMMERCIALE

(Source : "http://www.cite-sciences.fr" et "http://www.gralon.net", 20/01/2009)

ALICAMENT ET COMMUNICATION COMMERCIALE

Un "alicament est un aliment enrichi par un nutriment (une substance chimique directement utilisable par l'organisme) supposé avoir un rôle bénéfique sur la santé. Créé à la fin des années 1990, ce terme de marketing, formé à partir de "aliment" et "médicament", désigne un aliment qui, sans être un médicament, est destiné à prévenir certaines affections en même temps qu'il nourrit.

Contrairement aux médicaments (qui sont des produits destinés à traiter ou guérir une maladie), les alicaments ne peuvent prétendre qu'à réduire un risque de maladie. Leur publicité et leur étiquetage, qui visent à mettre en valeur leur bénéfice pour la santé, doivent donc veiller à ne pas franchir cette frontière. La loi oblige le fabricant à appuyer ses allégations sur des preuves scientifiques, toutefois les exigences en la matière sont bien moins fortes que pour un médicament. Ainsi la législation européenne interdit aux producteurs d'aliments de vanter leurs produits par des allégations faisant état de prévention, traitement ou guérison de maladies humaines.

ANNEXE N° 7 : NOUVELLE MARQUE CORPORATE POUR CENTRALE LAITIERE

(Source : Aujourd'hui le Maroc, 29/12/2008)

NOUVELLE MARQUE CORPORATE DE CENTRALE LAITIERE

La Centrale Laitière, filiale du groupe ONA, clôture l'année 2008 avec le lancement d'une nouvelle plateforme de marque corporate. Cette réflexion institutionnelle vise à mieux répondre aux attentes des clients de la Centrale Laitière, selon un communiqué de presse. Ce nouveau territoire visuel vient consacrer la qualité du travail accompli ces dernières années et qui fait de Centrale Laitière un groupe renouvelé, solide et permanent.